


# COVID-19 au Canada

Dernière mise à jour : 26 mai 2020

Ce document contient un aperçu des renseignements sur la pandémie de la COVID-19. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada ou celui de votre province ou territoire.

Veuillez consulter notre avis de non-responsabilité (<https://www.connexionfac.ca/Nationale/Mentions-Legales.aspx>) avant d'utiliser les liens ci-dessous.

<b>CANADA</b>			
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html</a> Le site Web propose une fonction d'assistant virtuel (en bas à droite de votre écran).		
	Ligne d'information sur le coronavirus : <b>1-833-784-4397</b> Accessible tous les jours de 7 h à minuit (HNE).		
<b>Soins médicaux</b>	Le gouvernement fédéral dispose d'un outil d'auto-évaluation pour vous aider à déterminer si vous avez besoin d'une évaluation ou de tests supplémentaires pour la COVID-19.: <a href="https://ca.thrive.health/covid19/fr">https://ca.thrive.health/covid19/fr</a> <b>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada :</b> <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a>		
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>		
	<b>Prestation canadienne d'urgence (PCU)</b>	Prestation canadienne d'urgence (PCU) qui fournit un avantage imposable de 2 000 \$ toutes les 4 semaines pendant un maximum de 16 semaines aux personnes qui ont cessé de travailler à cause de la COVID-19	<a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/faire-demande-pcu-aupres-arc.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/faire-demande-pcu-aupres-arc.html</a>
	<b>Complément salarial temporaire pour les travailleurs essentiels à faible revenu</b>	Un complément salarial temporaire pour les travailleurs à faible revenu (ceux qui gagnent moins de 2 500 \$ par mois) qu'ils ont jugé essentiels.	De plus amples détails seront publiés sous peu.
	<b>Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)</b>	Les l'entreprise peuvent être admissible à une subvention de 75 % des salaires des employés pour une période jusqu'au 29 août 2020. Cette subvention permettra aux entreprise de réembaucher leurs travailleurs mis à pied en raison de la COVID-19. Communiquez avec votre employeur pour déterminer s'il a présenté une demande pour le CEWS.	<a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html</a>

# COVID-19 au Canada

Dernière mise à jour : 26 mai 2020

<b>Temps supplémentaire pour produire des déclarations de revenus</b>	Date limite de production des déclarations de revenus des particuliers (autres que les fiducies) pour 2019 reportée au 1er juin 2020	<a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html</a>
<b>Augmentation de l'allocation canadienne pour enfants, uniquement pour l'année de prestations 2019-2020</b>	Les personnes admissibles à l'allocation canadienne pour enfants pour avril 2020 et qui ont encore un enfant à charge en mai 2020 recevront jusqu'à 300 \$ de plus par enfant lors du versement régulier de mai 2020.	<a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-enfants-aperçu/allocation-canadienne-enfants-comment-faire-demande.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-enfants-aperçu/allocation-canadienne-enfants-comment-faire-demande.html</a>
<b>Païement spécial et unique du crédit pour la TPS pour les familles à revenu faible et modeste</b>	Vous recevrez automatiquement le versement unique supplémentaire si vous recevez habituellement le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et avez produit une déclaration de revenus de 2018. Le versement sera effectué le 9 avril 2020.	<a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/ctpstvh-augmentation-covid-19.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/ctpstvh-augmentation-covid-19.html</a>
<b>Report du remboursement d'hypothèque</b>	Les propriétaires confrontés à des difficultés financières peuvent être admissibles à un report de paiement hypothécaire jusqu'à 6 mois. Votre banque ou votre conseiller hypothécaire peut vous dire si vous avez droit à un report de paiement hypothécaire.	<a href="https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/media-newsroom/coronavirus-update">https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/media-newsroom/coronavirus-update</a>
<b>Soutien aux étudiants</b>		
<b>Emplois d'été Canada</b>	Changements temporaires au programme qui permettra aux employeurs de recevoir jusqu'à 100 pour cent du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé; prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021; et d'embaucher du personnel à temps partiel.	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html</a>
<b>Suspension du remboursement des prêts d'études</b>	Le gouvernement a annoncé un moratoire de six mois sur le remboursement des prêts d'études canadiens	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/coronavirus.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/coronavirus.html</a>

<b>Modifications au Programme de prêts d'études canadiens</b>	Modifications au Programme de prêts d'études canadiens (PPEC) en vue de permettre à un plus grand nombre d'étudiants d'être admissibles aux mesures de soutien et à des montants plus élevés	<a href="https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants.html">https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants.html</a>
<b>Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants</b>	Cette prestation fournirait 1 250 \$ par mois aux étudiants admissibles ou 1 750 \$ par mois aux étudiants admissibles ayant des personnes à charge ou un handicap. Cette prestation serait disponible du mois de mai jusqu'au mois d'août 2020.	<a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-urgence-etudiants.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-urgence-etudiants.html</a>
<b>Soutien aux entreprises</b>		
<b>Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)</b>	Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) couvre l'équivalentes à un maximum de 75 % des salaires pour les petites entreprises admissibles pendant trois mois, avec effet rétroactif au 15 mars 2020	<a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html</a>
<b>Subvention salariale temporaire de 10 %</b>	Une mesure de trois mois qui permettra aux employeurs admissibles de réduire le montant des retenues à la source à remettre à l'Agence du revenu du Canada	<a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html</a>
<b>Report de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les ventes</b>	Nous permettons à toutes les entreprises de reporter après le 31 août 2020 le paiement des montants de l'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles à compter du 18 mars et avant le mois de septembre 2020.	<a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html</a>
<b>Prolongation du programme de Travail partagé</b>	Prolongé la durée maximale des ententes relatives au travail partagé, qui passera de 38 à 76 semaines partout au Canada pour les employeurs touchés par la COVID-19	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/demande.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/demande.html</a>
<b>Programme de crédit aux entreprises (PCE)</b>	Le PCE favorisera l'accès au financement des entreprises canadiennes de tous les secteurs et de toutes les régions. Dans le cadre de ce programme, Exportations et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) fourniront des prêts directs et d'autres types de soutien financier.	<a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html</a>

	<b>Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)</b>	Ce programme de 25 milliards de dollars permet d'accorder des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif, en vue de les aider à payer leurs coûts de fonctionnement pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits, en raison des répercussions économiques du virus COVID-19.	<a href="https://ceba-cuec.ca/fr/">https://ceba-cuec.ca/fr/</a>
	<b>l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)</b>	Le programme fournira des prêts, y compris des prêts à remboursement conditionnel, à des propriétaires d'immeubles commerciaux. En retour, ceux-ci abaisseront ou annuleront le loyer d'avril (de manière rétroactive), de mai et de juin des petites entreprises qui sont leurs locataires.	<a href="https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/finance-and-investing/covid19-cecra-small-business">https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/finance-and-investing/covid19-cecra-small-business</a>
	<b>Fonds d'aide et de relance régionale</b>	Soutien financier aux petites et moyennes entreprises qui ne sont pas admissibles à d'autres sources de soutien financier	<a href="https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fr_a/h_07682.html">https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fr_a/h_07682.html</a>

## COLOMBIE-BRITANNIQUE



<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="http://www.gov.bc.ca/covid">www.gov.bc.ca/covid</a>	
<b>Plan de déconfinement</b>  <a href="https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-recovery/covid-19-provincial-">https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-recovery/covid-19-provincial-</a>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b>	OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/about-bc-s-health-care-system/office-of-the-provincial-health-officer/current-health-topics/covid-19-novel-coronavirus">https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/about-bc-s-health-care-system/office-of-the-provincial-health-officer/current-health-topics/covid-19-novel-coronavirus</a>
	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b>	Ne vous réunissez qu'en petits groupes d'environ 2 à 6 personnes et pratiquer la distanciation physique. Restez à la maison et loin des autres si vous avez des symptômes de rhume ou de grippe
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b>	La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.
	<b>Éducation</b>	Retour à l'école le 1er juin (facultatif)

# COVID-19 au Canada

Dernière mise à jour : 26 mai 2020

<a href="#">support/bc-restart-plan</a>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Web sur l'éducation pendant la pandémie de la COVID-19 : <a href="http://www.openschool.bc.ca/KeepLearning/">www.openschool.bc.ca/KeepLearning/</a></li> <li>• Tous les étudiants recevront une note finale en fonction de leur note actuelle et passeront au niveau suivant l'année prochaine. Tous les étudiants qui peuvent obtenir leur diplôme d'études secondaires l'obtiendront.</li> <li>• Les élèves qui étaient sur la voie d'obtenir leur diplôme d'études secondaires recevront leur diplôme</li> <li>• L'enseignement postsecondaire est suspendu. Student Aid BC s'efforce d'aider les étudiants qui reçoivent une aide financière.</li> </ul>							
	<b>Services de garde</b>	<p>Les services de garde et les garderies à domicile ne sont pas obligés de fermer, ils peuvent choisir de fermer ou de rester ouverts.</p> <p><b>Options pour les travailleurs essentiels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Services de garde temporaires en cas d'urgence pour les travailleurs essentiels : ce service est destiné aux travailleurs essentiels qui ont besoin de faire garder des <b>enfants de 0 à 5 ans</b>.</li> <li>2. Les services de garde pour les enfants d'âge scolaire (entre 5 et 12 ans) peuvent être obtenus directement auprès de l'école.</li> </ol>							
<b>Soins médicaux</b>	<p>Si vous présentez des symptômes tels que fièvre, toux ou difficultés respiratoires, utilisez l'outil d'auto-évaluation <a href="https://covid19.thrive.health/">BC COVID-19</a> (<a href="https://covid19.thrive.health/">https://covid19.thrive.health/</a>) pour déterminer si vous avez besoin de tests supplémentaires pour la COVID-19</p> <p><b>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada :</b> <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a></p>								
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<p style="text-align: center;"><b>Soutien aux personnes et aux familles</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td data-bbox="390 971 667 1149"> <b>Prestation d'urgence pour les travailleurs de la Colombie-Britannique</b> </td> <td data-bbox="667 971 1432 1149">                     Paiement unique de 1 000 \$ aux personnes subissant une perte de revenu à cause de la COVID-19 et aux résidents de la Colombie-Britannique qui perçoivent l'assurance-emploi fédérale ou la nouvelle Prestation canadienne d'urgence                 </td> <td data-bbox="1432 971 1948 1399" rowspan="3"> <a href="https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support?utm_campaign=20200319_GPE_AM_COVID_6_NOTIFICATION_BCGOV_NEWS_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION">https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support?utm_campaign=20200319_GPE_AM_COVID_6_NOTIFICATION_BCGOV_NEWS_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION</a> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="390 1149 667 1222"> <b>Impôt pour le climat versée</b> </td> <td data-bbox="667 1149 1432 1222">                     Majoration ponctuelle du crédit d'impôt pour le climat versée en juillet 2020 aux familles à faibles et moyens revenus                 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="390 1222 667 1399"> <b>Aide au revenu</b> </td> <td data-bbox="667 1222 1432 1399">                     Les résidents recevant une aide au revenu ou une aide aux personnes handicapées qui ne sont pas admissibles aux programmes de soutien fédéral d'urgence, y compris le Prestation canadienne d'urgence, la province fournira automatiquement un supplément de 300 \$ mensuel                 </td> </tr> </table>		<b>Prestation d'urgence pour les travailleurs de la Colombie-Britannique</b>	Paiement unique de 1 000 \$ aux personnes subissant une perte de revenu à cause de la COVID-19 et aux résidents de la Colombie-Britannique qui perçoivent l'assurance-emploi fédérale ou la nouvelle Prestation canadienne d'urgence	<a href="https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support?utm_campaign=20200319_GPE_AM_COVID_6_NOTIFICATION_BCGOV_NEWS_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION">https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support?utm_campaign=20200319_GPE_AM_COVID_6_NOTIFICATION_BCGOV_NEWS_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION</a>	<b>Impôt pour le climat versée</b>	Majoration ponctuelle du crédit d'impôt pour le climat versée en juillet 2020 aux familles à faibles et moyens revenus	<b>Aide au revenu</b>	Les résidents recevant une aide au revenu ou une aide aux personnes handicapées qui ne sont pas admissibles aux programmes de soutien fédéral d'urgence, y compris le Prestation canadienne d'urgence, la province fournira automatiquement un supplément de 300 \$ mensuel
<b>Prestation d'urgence pour les travailleurs de la Colombie-Britannique</b>	Paiement unique de 1 000 \$ aux personnes subissant une perte de revenu à cause de la COVID-19 et aux résidents de la Colombie-Britannique qui perçoivent l'assurance-emploi fédérale ou la nouvelle Prestation canadienne d'urgence	<a href="https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support?utm_campaign=20200319_GPE_AM_COVID_6_NOTIFICATION_BCGOV_NEWS_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION">https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support?utm_campaign=20200319_GPE_AM_COVID_6_NOTIFICATION_BCGOV_NEWS_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION</a>							
<b>Impôt pour le climat versée</b>	Majoration ponctuelle du crédit d'impôt pour le climat versée en juillet 2020 aux familles à faibles et moyens revenus								
<b>Aide au revenu</b>	Les résidents recevant une aide au revenu ou une aide aux personnes handicapées qui ne sont pas admissibles aux programmes de soutien fédéral d'urgence, y compris le Prestation canadienne d'urgence, la province fournira automatiquement un supplément de 300 \$ mensuel								

# COVID-19 au Canada

Dernière mise à jour : 26 mai 2020

	<b>Report des paiements</b>	Report des paiements pour BC Hydro et l'Insurance Corporation of British Columbia	
	<b>Report de la déclaration d'impôt</b>	Report de la déclaration d'impôt sur le revenu provincial jusqu'au 30 septembre 2020	
	<b>Soutien aux locataires</b>	Soutien aux locataires, y compris un supplément de loyer temporaire jusqu'à 500 \$ pour les familles à revenu faible ou modeste touchées par COVID-19, l'arrêt des expulsions de locataires et le gel des augmentations des loyers.	
	<b>Soutien aux étudiants</b>	À partir du 30 mars, les paiements des prêts d'études de la C-B sont automatiquement gelés pendant six mois.	
<b>Soutien aux entreprises</b>			
	<b>Report des paiements d'impôts pour les entreprises</b>	Report des paiements d'impôts pour les entreprises	<a href="https://www2.gov.bc.ca/gov/content/employment-business/business/small-business/resources/covid-19-supports?bcgovtm=20200319_GCPE_AM_COVID_6_NOTIFICATION_BCGOVNEWS_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION">https://www2.gov.bc.ca/gov/content/employment-business/business/small-business/resources/covid-19-supports?bcgovtm=20200319_GCPE_AM_COVID_6_NOTIFICATION_BCGOVNEWS_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION</a>
	<b>Report des paiements des services publics</b>	Report des paiements des services publics pour les 90 prochains jours	
<b>ALBERTA</b>			
			
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx">https://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx</a>		
<b>Plan de déconfinement</b>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b>	OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://open.alberta.ca/dataset?q=&amp;sort=metadata_created+desc&amp;pubtype=Orders+and+Directives&amp;tags=COVID-19">https://open.alberta.ca/dataset?q=&amp;sort=metadata_created+desc&amp;pubtype=Orders+and+Directives&amp;tags=COVID-19</a>	
<a href="https://www.alberta.ca/alberta-relaunch-strategy.aspx">https://www.alberta.ca/alberta-relaunch-strategy.aspx</a>	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b>	Des groupes de 15 personnes maximum peuvent se réunir à l'intérieur et jusqu'à 50 personnes à l'extérieur. Les rassemblements doivent avoir lieu dans un espace qui permet une distance physique obligatoire (au moins 2 mètres entre les participants).	


# COVID-19 au Canada

Dernière mise à jour : 26 mai 2020

	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b>	La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.	
	<b>Éducation</b>	Les cours de toutes les écoles de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année sont annulés pour l'année scolaire 2019-2020. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autorités scolaires offriront des possibilités d'apprentissage à la maison pour tous les élèves jusqu'en 12<sup>e</sup> année</li> <li>• Tous les étudiants passeront au niveau suivant l'année prochaine</li> <li>• Les élèves du secondaire qui sont en voie de recevoir 100 unités ou plus pourront toujours obtenir leur diplôme</li> <li>• Site Web sur l'éducation : <a href="https://www.alberta.ca/student-learning-during-covid-19.aspx">https://www.alberta.ca/student-learning-during-covid-19.aspx</a></li> </ul>	
	<b>Services de garde</b>	Tous les centres de soins pour enfants agréés en Alberta sont ouverts. Puisqu'ils s'occupent de moins de sept enfants à la fois, les services de garde en milieu familial agréés et les garderies privées à domicile sont exemptés, mais ils doivent utiliser des pratiques sanitaires améliorées.  <b>Options pour les travailleurs essentiels</b> Certains centres de soins pour enfants agréés ont rouvert afin d'offrir leurs services aux travailleurs essentiels.	
<b>Soins médicaux</b>	Si vous présentez des symptômes tels que toux, fièvre, fatigue ou difficultés respiratoires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• restez à la maison; n'allez pas à l'urgence ou dans une clinique</li> <li>• faites votre <a href="https://myhealth.alberta.ca/Journey/COVID-19/Pages/COVID-Self-Assessment.aspx">auto-évaluation de la COVID-19</a> (<a href="https://myhealth.alberta.ca/Journey/COVID-19/Pages/COVID-Self-Assessment.aspx">https://myhealth.alberta.ca/Journey/COVID-19/Pages/COVID-Self-Assessment.aspx</a>)</li> <li>• appelez Health Link 811 pour des renseignements sur les tests de dépistage et des instructions.</li> </ul> <p><b>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada :</b> <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a></p>		
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>		
	<b>Paiement unique de soutien d'urgence à l'isolement</b>	Les travailleurs admissibles peuvent recevoir un paiement unique de soutien d'urgence à l'isolement de 1 146 \$ s'ils subissent une perte importante ou totale de revenu parce qu'ils doivent s'isoler ou qu'ils sont le seul aidant d'une personne qui doit s'isoler, et s'ils n'ont pas d'autre source de compensation comme des congés de maladie payés ou des avantages fédéraux d'assurance-emploi.	<a href="https://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx">https://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx</a>

# COVID-19 au Canada

Dernière mise à jour : 26 mai 2020

	<b>Les modifications apportées au <i>Employment Standards Code</i></b>	Permettront aux employés à temps plein et à temps partiel de prendre 14 jours de congé avec protection de l'emploi s'ils doivent s'isoler ou s'occuper d'un enfant ou d'un adulte à charge qui doit s'isoler.	
	<b>Report des paiements des services publics</b>	Report des paiements des services publics jusqu'au 19 juin 2020	
	<b>Soutien aux locataires</b>	Soutien aux locataires, y compris l'arrêt des expulsions, les propriétaires ne peuvent pas facturer des frais de retard sur le loyer pour les trois prochains mois et aucune augmentation de loyer pendant l'état d'urgence	
	<b>Soutien aux étudiants</b>	Les remboursements des prêts d'études de l'Alberta seront interrompus pendant six mois, à compter du 30 mars 2020. Aucun intérêt ne sera accumulé pendant cette période.	
<b>Soutien aux entreprises</b>			
	<b>Report de l'impôt sur le revenu</b>	Report de l'impôt sur le revenu des sociétés jusqu'au 31 août 2020	<a href="https://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx">https://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx</a>
	<b>Report des paiements des services publics</b>	Report des paiements des services publics pour les 90 prochains jours	
<h2>SASKATCHEWAN</h2>			
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus">https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus</a>		
<b>Plan de déconfinement</b>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b>	OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/public-health-measures/public-health-orders">https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/public-health-measures/public-health-orders</a>	




# COVID-19 au Canada


Dernière mise à jour : 26 mai 2020

<a href="https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/re-open-saskatchewan-plan">https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/re-open-saskatchewan-plan</a>	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b>	Les rassemblements publics et privés sont toujours limités à un maximum de 10 personnes.	
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b>	La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.	
	<b>Éducation</b>	<p>Les cours de toutes les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année sont annulés pour l'année scolaire 2019-2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les étudiants recevront une note finale en fonction de leur note actuelle et passeront au niveau suivant l'année prochaine. Tous les étudiants qui peuvent obtenir leur diplôme d'études secondaires l'obtiendront.</li> <li>Le ministère de l'Éducation et les divisions scolaires collaboreront avec les établissements d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan pour adapter les conditions d'admission aux programmes commençant à la prochaine année scolaire.</li> </ul> <p>Pour plus d'informations : <a href="https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/public-health-measures/guidance-for-schools">https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/public-health-measures/guidance-for-schools</a></p>	
	<b>Services de garde</b>	<p>À l'heure actuelle, le médecin-hygiéniste en chef de la Saskatchewan <i>n'a pas ordonné</i> que les services de garde cessent leurs activités.</p> <p>Le gouvernement de la Saskatchewan réoriente les centres de soins pour enfants dans les écoles afin de fournir des services de garde pour aider le personnel de la santé et les autres employés de services liés à la réponse à la pandémie, à partir du lundi 23 mars.</p>	
<b>Soins médicaux</b>	<p>Utilisez <a href="https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-self-assessment">l'outil d'auto-évaluation</a> (https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-self-assessment) pour déterminer si vous avez besoin d'une évaluation ou de tests complémentaires pour COVID-19.</p> <p><b>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada :</b> <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a></p>		
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>		
	<b>Le programme de soutien à l'auto-isolement</b>	Le programme prévoit un versement de 450 \$ par semaine, pendant un maximum de deux semaines, ou de 900 \$. Ce programme s'adresse aux résidents de la Saskatchewan	<a href="https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/re-open-saskatchewan-plan">https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/re-open-saskatchewan-plan</a>

		contraints à l'auto-isolement qui ne sont pas couverts par les récents programmes d'assurance-emploi et autres mesures de soutien annoncés par le gouvernement fédéral (des conditions d'admissibilité s'appliquent).	<a href="https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-information-for-businesses-and-workers">procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-information-for-businesses-and-workers</a>
	<b>Des modifications ont été apportées à la Saskatchewan Employment Act</b>	Des modifications ont été apportées à la <i>Saskatchewan Employment Act</i> afin de s'assurer que les employés ont accès à des congés avec protection de l'emploi en cas d'urgence de santé publique. Les principales modifications proposées comprennent la suppression de l'obligation d'être employé au même endroit pendant 13 semaines consécutives pour avoir droit aux congés de maladie et la suppression de la disposition exigeant une note ou un certificat médical.	
	<b>Report des paiements des services publics</b>	Report des paiements des services publics de la Couronne jusqu'à six mois	
	<b>Soutien aux locataires</b>	Suspension temporaire des expulsions de locataires pendant la pandémie	
	<b>Soutien aux étudiants</b>	Un moratoire de six mois sur le remboursement des prêts d'études a été mis en place, reproduisant une disposition fédérale similaire.	
<b>Soutien aux entreprises</b>			
	<b>Programme de soutien d'urgence pour les petites entreprises de la Saskatchewan</b>	Fournira un soutien financier aux petites et moyennes entreprises qui ont dû fermer temporairement ou réduire considérablement leurs activités à la suite de la pandémie de COVID-19.	<a href="https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-information-for-businesses-and-workers">https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-information-for-businesses-and-workers</a>
	<b>Report des paiements des services publics</b>	Report des paiements des services publics de la Couronne jusqu'à six mois	
	<b>TVP</b>	Les entreprises de la Saskatchewan qui ne sont pas en mesure de payer leur TVP en raison de problèmes de trésorerie disposeront de trois mois pour le faire sans pénalité ni intérêts.	


MANITOBA 		
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html">https://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html</a>	
<b>Plan de déconfinement</b>  <a href="https://manitoba.ca/covid19/restoring/approach.fr.html">https://manitoba.ca/covid19/restoring/approach.fr.html</a>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b>	OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://www.gov.mb.ca/covid19/soe.html">https://www.gov.mb.ca/covid19/soe.html</a>
	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b>	Les rassemblements publics tels que les rassemblements sociaux, les mariages et les funérailles continueront d'être limités à 50 personnes.
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b>	La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.
	<b>Éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année seront fermées jusqu'à nouvel ordre</li> <li>• Tous les étudiants recevront une note finale en fonction de leur note actuelle et passeront au niveau suivant l'année prochaine. Tous les étudiants qui peuvent obtenir leur diplôme d'études secondaires l'obtiendront</li> </ul> <p>Pour plus d'informations : <a href="https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html">https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html</a></p>
	<b>Services de garde</b>	<p>Les services de garde agréés, y compris ceux dans les écoles, peuvent continuer d'accueillir jusqu'à 16 enfants. Les fournisseurs de services de garde à domicile peuvent également poursuivre leurs activités en accueillant un maximum de huit enfants.</p> <p><b>Options pour les travailleurs essentiels</b></p> <p>Les travailleurs essentiels qui n'ont pas encore de service de garde pendant la crise de la COVID-19 peuvent consulter la page « Temporary Licensed Child Care Search » (recherche de services de garde temporaires agréés) pour trouver et contacter un fournisseur de services de garde agréé ayant des places disponibles.</p>
<b>Soins médicaux</b>	<p>Contactez Health Links-Info Santé au <b>204-788-8200</b> ou au <b>1-888-315-9257</b> (sans frais) si vous présentez des symptômes de la COVID-19. Si vous avez une urgence qui menace votre vie, appelez le 911.</p> <p>Outil d'auto-évaluation disponible : <a href="https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage/">https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage/</a></p>	

	<i>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada : <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a></i>	
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>	
	<b>Report des paiements des services publics</b>	Pas de frais d'intérêt ou de pénalités aux Manitobains qui ne sont actuellement pas en mesure de payer leurs factures de Manitoba Hydro, à Centra Gas et à la Société d'assurance publique du Manitoba ; et Manitoba Hydro et à Centra Gas ne déconnectera pas les clients pendant cette période
	<b>Société d'assurance publique du Manitoba</b>	La Société d'assurance publique du Manitoba d'assouplir ses pratiques usuelles en matière de renouvellement des polices et de recouvrement
	<b>Report de la déclaration d'impôt</b>	La date limite de production des déclarations de revenus provinciale ainsi que pour le paiement de tout solde d'impôt sont reportée au 31 août 2020
	<b>Soutien aux locataires</b>	Un gel de toutes les hausses de loyer et suspension des expulsions de locataires en vigueur entre le 1er avril et le 31 mai
	<b>Soutien aux étudiants</b>	Les paiements des prêts d'études seront suspendus pendant six mois
	<b>Soutien aux entreprises</b>	
	<b>Société manitobaine des alcools et des loteries</b>	La Société manitobaine des alcools et des loteries ne facturera pas de frais d'intérêt sur les créances des restaurants, des bars et des magasins de vins spécialisés
	<b>Report des paiements d'impôts et de taxes pour les entreprises</b>	Ne pas facturer d'intérêt sur les taxes foncières scolaires ; et La date limite de production des déclarations de revenus des entreprises ainsi que pour le paiement de tout solde d'impôt sont reportée au 31 août 2020
	<b>La Société d'assurance publique du Manitoba</b>	La Société d'assurance publique du Manitoba assouplira les pratiques ordinaires en matière de renouvellement et de recouvrement des polices
		<a href="https://manitoba.ca/covid19/infomanitobans/index.fr.html">https://manitoba.ca/covid19/infomanitobans/index.fr.html</a>
		<a href="https://manitoba.ca/covid19/business/index.fr.html">https://manitoba.ca/covid19/business/index.fr.html</a>

	<b>Report des paiements des services publics</b>	Ne pas exiger d'intérêts ni de pénalités pour Manitoba Hydro, Centra Gas, la Commission des accidents du travail et la Manitoba Public Insurance ; et Manitoba Hydro et Centra Gas ne déconnecteront pas leurs clients pendant cette période
<b>ONTARIO</b>		
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://covid-19.ontario.ca/fr">https://covid-19.ontario.ca/fr</a>	
<b>Plan de déconfinement</b>  <a href="https://www.ontario.ca/fr/page/deconfinement-de-lontario-apres-la-covid-19">https://www.ontario.ca/fr/page/deconfinement-de-lontario-apres-la-covid-19</a>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b>	OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus">https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus</a>
	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b>	Un nombre limité de personnes sont autorisées à se réunir.
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b>	La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.
	<b>Éducation</b>	<p>Les cours de toutes les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année sont annulés pour l'année scolaire 2019-2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le gouvernement a lancé la première phase d'<a href="https://www.ontario.ca/fr/page/apprendre-la-maison">Apprendre à la maison</a> (<a href="https://www.ontario.ca/fr/page/apprendre-la-maison">https://www.ontario.ca/fr/page/apprendre-la-maison</a>), un nouveau portail en ligne pour continuer l'apprentissage.</li> </ul> <p>Pour plus d'informations : <a href="https://www.ontario.ca/fr/page/covid-19-soutien-aux-eleves-et-aux-parents">https://www.ontario.ca/fr/page/covid-19-soutien-aux-eleves-et-aux-parents</a></p>
<b>Services de garde</b>	<p>Tous les services de garde agréés seront fermés jusqu'à nouvel ordre.</p> <p><b>Options pour les travailleurs essentiels</b></p> <p>Afin de soutenir les travailleurs de la santé et de première ligne pendant la pandémie de la COVID-19, certains services de garde ont été exemptés de l'ordre de fermer conformément à la déclaration sur l'état</p>	

		d'urgence. Cette initiative est menée en partenariat avec les gestionnaires du système de services et les partenaires des Premières Nations.
<b>Soins médicaux</b>	<p>Si vous croyez que vous présentez des symptômes du coronavirus (COVID-19) ou si vous avez été en contact étroit avec une personne l'ayant contracté, servez-vous de cet <a href="https://www.ontario.ca/fr/page/autoevaluation-de-la-maladie-coronavirus-covid-19">outil d'autoévaluation</a> pour vous aider à déterminer si vous avez besoin de recevoir d'autres soins (<a href="https://www.ontario.ca/fr/page/autoevaluation-de-la-maladie-coronavirus-covid-19">https://www.ontario.ca/fr/page/autoevaluation-de-la-maladie-coronavirus-covid-19</a>)</p> <p><b>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada :</b> <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a></p>	
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>	
<b>Modification sur la Loi des normes d'emploi (situations d'urgence liées à une maladie infectieuse)</b>	L'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la <i>Loi de 2020 modifiant la Loi sur les normes d'emploi (situations d'urgence liées à une maladie infectieuse)</i> pour accorder un congé avec protection de l'emploi aux employés qui sont en isolement ou en quarantaine en raison de la COVID-19 ainsi qu'aux personnes qui doivent s'absenter du travail afin de prendre soin d'un proche ou d'un enfant, notamment à cause de la fermeture d'une école ou d'une garderie.	
<b>Soutien pour les services publics</b>	Le gouvernement travaille à suspendre la tarification de l'électricité au compteur horaire, maintenant l'électricité au tarif de période creuse, soit 10,1 cents par kilowattheure, pour une période de 45 jours; et soutien direct de 9 millions de dollars pour les factures d'énergie de familles en élargissant l'admissibilité au Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE) pour assurer que les services d'électricité et de gaz naturel ne soient pas coupés à cause de non-paiement durant la pandémie de la COVID-19	
<b>Programme de soutien aux familles</b>	Fournira par enfant un paiement ponctuel de 200 \$ pour les enfants âgés de 0 à 12 ans et de 250 \$ pour les enfants et jeunes âgés de 0 à 21 ans ayant des besoins particuliers.	
<b>Report de la déclaration d'impôt</b>	Reporter de 90 jours le versement trimestriel remis aux conseils scolaires au titre de l'impôt foncier prélevé aux fins scolaires, qui était normalement prévu pour le 30 juin.	
<b>Soutien aux locataires</b>	Suspension temporaire des expulsions de locataires pendant la pandémie	

<https://www.ontario.ca/fr/page/covid-19-soutien-aux-personnes>

	<b>Soutien aux étudiants</b>	Les remboursements de prêts et l'accumulation d'intérêts pour les emprunteurs du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) sont reportés de six mois.	
<b>Soutien aux entreprises</b>			
	<b>Report des paiements d'impôts et de taxes pour les entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des impôts pour environ 57 000 employeurs grâce à une augmentation temporaire de l'exemption de l'impôt-santé des employeurs (ISE)</li> <li>• Du 1er avril 2020 au 31 août 2020, la province n'appliquera pas de pénalité ou d'intérêts sur toutes soumissions de déclarations tardives ou versements incomplets ou en retard dans le cadre de certains programmes fiscaux administrés par la province, par exemple l'impôt-santé des employeurs, la taxe sur le tabac et la taxe sur l'essence.</li> </ul>	<a href="https://www.ontario.ca/fr/page/covid-19-soutien-aux-entreprises">https://www.ontario.ca/fr/page/covid-19-soutien-aux-entreprises</a>
	<b>L'augmentation de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs (ISE)</b>	L'augmentation de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs (ISE) pour 2020, de 490 000 \$ à 1 million de dollars ; cela signifie un allègement jusqu'à 9 945 \$	
	<b>Report des paiements des services publics</b>	Pour les petites entreprises, suspension de la tarification de l'électricité au compteur horaire par le gouvernement, maintenant l'électricité au tarif de période creuse, soit 10,1 cents par kilowattheure pour une période de 45 jours	
<b>QUÉBEC</b>			
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/</a>		
<b>Plan de déconfinement</b>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b>	OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/</a>	

# COVID-19 au Canada

Dernière mise à jour : 26 mai 2020


<a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reprise-graduelle-activites-mesures-ralentissement-covid19/">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reprise-graduelle-activites-mesures-ralentissement-covid19/</a>	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b>	<p>Les rassemblements devront se limiter à un maximum de 10 personnes. De plus, ils devront inclure des personnes d'un maximum de 3 ménages. Évidemment, une distance minimale de 2 mètres devra être maintenue entre celles qui ne proviennent pas d'un même ménage.</p>
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b>	<p>La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.</p>
	<b>Éducation</b>	<p><i>Les établissements préscolaires et primaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dès le 11 mai, les établissements préscolaires et primaires seront rouverts progressivement aux élèves dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception de ceux sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal. Ces derniers ouvriront leurs portes le 25 mai, selon la séquence d'ouverture des établissements scolaires.</li> </ul> <p><i>Les écoles secondaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les écoles secondaires demeureront fermées pour les élèves jusqu'en septembre 2020. Les apprentissages à distance devront se poursuivre.</li> <li>Le gouvernement a mis en place une plateforme d'éducation en ligne pour la continuité des études, à l'adresse <a href="http://ecoleouverte.ca">ecoleouverte.ca</a></li> <li>Les circonstances exceptionnelles actuelles font en sorte que les épreuves ministérielles seront annulées et que les résultats des établissements scolaires seront considérés pour l'obtention des diplômes. Le passage des élèves au niveau suivant sera basé sur le jugement professionnel de l'enseignant de l'élève en fonction des résultats des deux premières étapes.</li> </ul> <p>Pour plus d'informations : <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/</a></p>
<b>Services de garde</b>	<p>À compter du 11 mai, tous les services de garde, y compris les garderies non subventionnées et en milieu familial, rouvriront progressivement dans toutes les régions du Québec, à l'exception de la communauté métropolitaine de Montréal. Les services de garde en cas d'urgence ne seront plus offerts à partir du vendredi 15 mai.</p> <p><b>Options pour les travailleurs essentiels jusqu'au 15 mai 2020</b> Les services de garde en cas d'urgence continueront d'être offerts jusqu'au 8 mai inclusivement pour les parents travaillant dans des domaines qui leur donnent droit à ces services.</p>	
<b>Soins médicaux</b>	<p>Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux, de la fièvre ou une perte soudaine de l'odorat et du goût sans congestion nasale, vous pouvez composer le <b>418 644-4545</b>, le <b>514 644-4545</b>, le <b>450 644-4545</b>, le <b>819 644-4545</b> ou le <b>1 877 644-4545</b> (sans frais) ailleurs au Québec</p>	



# COVID-19 au Canada


Dernière mise à jour : 26 mai 2020

	<i>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada : <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a></i>	
<b>Emploi et soutien au revenu</b>  Un outil a été mis en ligne pour déterminer les types d'aide disponibles : <a href="https://www.quebec.ca/programme-aide-gouvernementaux-covid19/">https://www.quebec.ca/programme-aide-gouvernementaux-covid19/</a>	<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>	
	<b>Programme d'aide financière temporaire pour les travailleurs</b>	Le gouvernement a annoncé la mise en place d'un programme d'aide financière temporaire pour les travailleurs qui ne peuvent pas gagner l'entièreté de leur revenu et qui ne sont pas admissibles à un autre programme d'aide financière parce qu'ils sont en isolement pour contrer la propagation de la COVID-19 (des conditions d'admissibilité s'appliquent).
	<b>Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (pirte)</b>	Une nouvelle aide financière qui est accordée aux travailleurs essentiels pendant la période de pandémie et qui vise à compenser la différence entre leur salaire et la Prestation canadienne d'urgence (PCU).
	<b>Report des paiements d'impôts</b>	La date limite de production des déclarations de revenus au Québec est reportée au 1 <sup>er</sup> juin 2020.
	<b>Soutien aux locataires</b>	Suspension temporaire des expulsions de locataires pendant la pandémie
	<b>Soutien aux étudiants</b>	Le remboursement des prêts d'études est reporté, ce qui signifie que vous n'aurez aucun paiement à effectuer pendant les six prochains mois. En outre, aucun intérêt ne sera calculé ou ajouté à votre dette.
	<b>Soutien aux entreprises</b>	
	<b>Le gouvernement a mis en œuvre le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises</b>	Ce programme fournit un minimum de 50 000 dollars de financement d'urgence sous la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt.
<b>Report des paiements d'impôts et de taxes pour les entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report de tout solde d'impôt dû à Revenu Québec ou du versement de vos paiements jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020</li> <li>• Report du paiement de la TPS/TVQ et des droits de douane jusqu'au 30 juin 2020</li> </ul>	
		<a href="https://www.quebec.ca/sante/probleme-s-de-sante/a-z/coronavirus-2019/aide-financiere-covid19/">https://www.quebec.ca/sante/probleme-s-de-sante/a-z/coronavirus-2019/aide-financiere-covid19/</a>  <a href="https://www.quebec.ca/sante/probleme-s-de-sante/a-z/coronavirus-2019/aide-financiere-covid19/">https://www.quebec.ca/sante/probleme-s-de-sante/a-z/coronavirus-2019/aide-financiere-covid19/</a>

<h1>NOUVEAU-BRUNSWICK</h1> 		
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus.html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus.html</a>	
<b>Plan de déconfinement</b> <a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/retablissement.html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/retablissement.html</a>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b>	OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/actions.html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/actions.html</a>
	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b>	OUI. Les rassemblements devront se limiter à un maximum de 10 personnes. Reportez-vous au site dédié pour le plan de déconfinement plus d'informations.
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b>	La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.
	<b>Éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les écoles de la province sont fermées. Cette fermeture sera réévaluée de façon continue.</li> <li>Tous les élèves qui, en janvier 2020, étaient prêts à passer au prochain niveau scolaire pour l'année d'études 2020-2021 seront promus.</li> <li>Tous les élèves de 12e année qui, en janvier 2020, étaient en voie de terminer leurs études en juin 2020 obtiendront leur diplôme à temps et recevront un diplôme d'études secondaires du Nouveau-Brunswick.</li> </ul> Pour plus d'informations : <a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education.html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education.html</a>
	<b>Services de garde</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les garderies éducatives réglementées par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance seront autorisées à rouvrir.</li> <li>Les fournisseurs de services de garderie non réglementés peuvent ouvrir, mais ils doivent respecter les lignes directrices de la Santé publique, y compris avoir un plan opérationnel.</li> </ul> <p><b>Options pour les travailleurs essentiels</b></p> Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'est engagé à travailler avec les exploitants afin de garantir des services de garde en cas d'urgence pour les travailleurs essentiels. Ce service est limité et il est destiné aux parents qui n'ont pas d'autre choix en dernier recours. Il est

# COVID-19 au Canada


Dernière mise à jour : 26 mai 2020

		uniquement offert aux parents qui ont besoin de garde à temps plein et qui ne sont pas en mesure d'assurer cette garde en raison de leur emploi en tant que travailleur essentiel.
<b>Soins médicaux</b>	<p>Avant d'appeler le 811, veuillez utiliser cet <a href="#">outil d'autoévaluation</a> afin de déterminer si vous devez être testé pour la COVID-19 (<a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus/expositionaucoronavirus.html#/app/symptom-checker/guides/399/what-to-do">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus/expositionaucoronavirus.html#/app/symptom-checker/guides/399/what-to-do</a>)</p> <p><i>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada :</i> <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a></p>	
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>	
	<b>Soutien aux locataires</b>	Suspension temporaire des expulsions de locataires pendant la pandémie
	<b>Soutien aux étudiants</b>	Les paiements des prêts d'études seront suspendus pendant six mois
	<b>Soutien aux entreprises</b>	
	<b>Report des paiements d'impôts et de taxes pour les entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report des paiements d'intérêts et de capital sur les prêts existants</li> <li>• Suppression des pénalités de retard sur les impôts fonciers</li> </ul>
	<b>Prêts de fonds pour les petites entreprises</b>	Prêts de fonds de roulement jusqu'à 200 000 \$ pour soutenir les petites entreprises
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE</b> 		
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://novascotia.ca/coronavirus/fr/">https://novascotia.ca/coronavirus/fr/</a>	
<b>Plan de déconfinement</b>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b>	OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://novascotia.ca/coronavirus/alerts-notices/fr/">https://novascotia.ca/coronavirus/alerts-notices/fr/</a>


# COVID-19 au Canada

Dernière mise à jour : 26 mai 2020

Le plan n'a pas été publié	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b>	OUI. Les rassemblements devront se limiter à un maximum de cinq personnes. Reportez-vous au site dédié pour le plan de déconfinement plus d'informations.	
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b>	La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.	
	<b>Éducation</b>	<p>Toutes les écoles publiques sont fermées pour l'année scolaire 2019-2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun élève ne sera pénalisé en raison de la COVID-19. Tous les élèves qui devaient passer au niveau scolaire suivant le feront sans problème.</li> <li>Les élèves qui étaient sur la voie d'obtenir leur diplôme d'études secondaires recevront leur diplôme</li> <li>Les élèves et les familles auront accès à <a href="https://curriculum.novascotia.ca/fr/lapprentissage-a-domicile">des activités et à des ressources d'apprentissage en ligne</a> (<a href="https://curriculum.novascotia.ca/fr/lapprentissage-a-domicile">https://curriculum.novascotia.ca/fr/lapprentissage-a-domicile</a>)</li> </ul> <p>Pour plus d'informations : <a href="https://novascotia.ca/coronavirus/education/fr/">https://novascotia.ca/coronavirus/education/fr/</a></p>	
	<b>Services de garde</b>	Tous les fournisseurs de services de garde agréés sont tenus de fermer leurs portes jusqu'à nouvel ordre.	
<b>Soins médicaux</b>	<p>Il n'est pas nécessaire pour tout le monde qui a des inquiétudes au sujet de la maladie COVID-19 de communiquer avec le 811. Pour déterminer si vous avez besoin de le faire, consulter <a href="https://when-to-call-about-covid19.novascotia.ca/fr">l'outil d'auto-évaluation</a> (<a href="https://when-to-call-about-covid19.novascotia.ca/fr">https://when-to-call-about-covid19.novascotia.ca/fr</a>)</p> <p><b>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada :</b> <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a></p>		
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>		
	<b>Aide au revenu</b>	Chaque personne et membre de la famille bénéficiant de l'aide sociale recevra 50 \$ de plus dès le vendredi 20 mars. Il n'est pas nécessaire de soumettre une demande.	<a href="https://novascotia.ca/coronavirus/support/fr/">https://novascotia.ca/coronavirus/support/fr/</a>
	<b>L'aide pour Feed Nova Scotia</b>	Un montant d'un million servira à aider Feed Nova Scotia à acheter de la nourriture et à embaucher plus d'employés.	
	<b>Soutien aux locataires</b>	Suspension temporaire des expulsions de locataires pendant la pandémie	
	<b>Soutien aux étudiants</b>	Les paiements des prêts d'études seront suspendus pendant six mois, du 30 mars au 30 septembre, sans que les étudiants aient à soumettre de demande.	


<b>Soutien aux entreprises</b>		
<b>Fonds d'aide temporaire d'urgence aux travailleurs</b>	Pour aider les travailleurs autonomes et les travailleurs mis à pied qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Le gouvernement offrira un paiement ponctuel de 1 000 \$ pour combler l'écart entre les mises à pied et les fermetures, et la Prestation canadienne d'urgence du gouvernement fédéral.	<a href="https://novascotia.ca/coronavirus/suppourt/fr/">https://novascotia.ca/coronavirus/suppourt/fr/</a>
<b>Subvention d'urgence aux petites entreprises</b>	Les petites entreprises et entreprises sociales admissibles recevront une subvention d'une valeur de 15 % de leurs recettes de ventes d'avril 2019 ou de février 2020, jusqu'à un maximum de 5 000 \$. Cette subvention ponctuelle flexible peut être utilisée à toute fin nécessaire.	
<b>Programme de garantie de report de loyer pour les petites entreprises</b>	Apporte un soutien aux petites et moyennes entreprises pour le report du loyer pendant trois mois, distribuant ensuite le montant reporté sur la durée restante du bail.	
<b>Programme de garantie de prêt pour les petites entreprises</b>	Les modifications apportées comprennent le report des paiements de capital et d'intérêts jusqu'au 30 juin, l'amélioration du programme pour faciliter l'accès au crédit jusqu'à 500 000 \$ pour les entreprises. Le gouvernement garantit les premiers 100 000 \$ pour les entreprises qui ne sont pas admissibles à un prêt.	
<b>Report des paiements d'impôts et de taxes pour les entreprises</b>	Le gouvernement reportera les paiements jusqu'au 30 juin dans le cas de tous les prêts du gouvernement	
<b>TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR</b>		
		
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://www.gov.nl.ca/covid-19/">https://www.gov.nl.ca/covid-19/</a>	
<b>Plan de déconfinement</b>	<b>Les ordonnances de santé publique</b>	OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://www.gov.nl.ca/covid-19/fr/ressources/">https://www.gov.nl.ca/covid-19/fr/ressources/</a>

<a href="https://www.gov.nl.ca/covid-19/fr/ressources/">https://www.gov.nl.ca/covid-19/fr/ressources/</a>	<b>sont-elles toujours en vigueur?</b>	
	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b>	Afin de réduire l'isolement social, un ménage peut se joindre à un autre si les membres en conviennent mutuellement. Les membres des ménages ne doivent pas avoir de contacts étroits avec qui que ce soit d'autre. Reportez-vous au site dédié pour le plan de déconfinement plus d'informations.
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b>	La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.
	<b>Éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cours de toutes les écoles de la maternelle à la 12e année sont annulés jusqu'à nouvel ordre et tous les examens sont annulés.</li> <li>• Les élèves recevront une note pour refléter leur travail jusqu'au 13 mars ; cette note sera communiquée aux élèves d'ici le 22 avril.</li> <li>• Les élèves auront toutes les avantages de poursuivre leur apprentissage et de recevoir une note ajustée si c'est à l'avantage de l'élève</li> </ul>
<b>Services de garde</b>	<p>Les services de garde ont rouvert leurs portes le 11 mai 2020.</p> <p><b>Options pour les travailleurs essentiels</b></p> <p>Lancement du processus « Essential Worker Child Care Service Application » (demande de services de garde pour les travailleurs essentiels) pour les travailleurs essentiels qui ont besoin de services de garde. Ce service sera gratuit, car il est couvert par la subvention de compensation accordée aux services de garde précédemment annoncée.</p> <p>Les travailleurs essentiels ne sont pas admissibles à ce service si un adulte réside au domicile et y travaille, ou si toute personne réside au domicile et est en mesure de garder les enfants.</p>	
<b>Soins médicaux</b>	<p>Il n'est pas nécessaire pour tout le monde qui a des inquiétudes au sujet de la maladie COVID-19 de communiquer avec le 811. Pour déterminer si vous avez besoin de le faire, consulter <a href="https://www.811healthline.ca/covid-19-self-assessment/">l'outil d'auto-évaluation</a> (https://www.811healthline.ca/covid-19-self-assessment/)</p> <p><b>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada :</b> <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a></p>	
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension temporaire des expulsions de locataires pendant la pandémie</li> <li>• Les paiements des prêts d'études seront suspendus pendant six mois</li> </ul>	

<h1>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD</h1> 	
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/covid-19">https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/covid-19</a>
<b>Plan de déconfinement</b>  <a href="https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/sante-et-mieux-etre/faq-renouveler-li-p-e-ensemble">https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/sante-et-mieux-etre/faq-renouveler-li-p-e-ensemble</a>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b> OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/sante-et-mieux-etre/renew-pei-together-phase-1-guidance">https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/sante-et-mieux-etre/renew-pei-together-phase-1-guidance</a>
	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b> Des groupes de 10 personnes maximum peuvent se réunir. Il est très important de continuer à respecter les mesures de santé publique telles que la distanciation physique.
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b> La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.
	<b>Éducation</b> Alors que l'apprentissage à la maison continuera d'être le principal modèle d'apprentissage, l'apprentissage à l'école reprendra pour certaines personnes, notamment les élèves qui reçoivent actuellement du soutien pédagogique individuel. Pour plus d'informations : <a href="https://www.princeedwardisland.ca/fr/nouvelles/la-province-annonce-les-prochaines-etapes-en-education">https://www.princeedwardisland.ca/fr/nouvelles/la-province-annonce-les-prochaines-etapes-en-education</a>
<b>Services de garde</b>	Tous les services de garde agréés sont ouverts.  <b>Options pour les travailleurs essentiels</b> Les services de garde en cas d'urgence sont réservés exclusivement aux enfants des travailleurs de services essentiels qui n'ont pas d'autre solution.
<b>Soins médicaux</b>	Si vous venez de rentrer de l'étranger et que vous présentez des symptômes, notamment une toux, de la fièvre ou des difficultés respiratoires, <b>appelez le 811</b> .  Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada : <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a>


<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>		
	<b>Programme d'assistance aux travailleurs</b>	Comme aide d'urgence, le est un programme temporaire qui apporte un maximum de 250 \$ par semaine à chaque travailleur employé qui subit une diminution de travail d'au moins huit heures par semaine dans la période du 16 au 29 mars 2020.	<a href="https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/information-travailleurs">https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/information-travailleurs</a>
	<b>Programme de cartes-cadeaux</b>	Un programme temporaire mis en place pour offrir une carte-cadeau Sobeys d'un montant de 100 \$ à tout employé résidant et travaillant à l'Île-du-Prince-Édouard qui a reçu un avis de licenciement en conséquence directe de la COVID-19.	
	<b>L'Allocation temporaire d'aide au loyer</b>	Permettra d'offrir 1 000 \$ par ménage pour aider au paiement du loyer pendant une période de trois mois et suspension temporaire des expulsions de locataires pendant la pandémie	
	<b>Soutien aux étudiants</b>	Les remboursements de prêts provinciaux aux étudiants sont suspendus pour les six prochains mois.	
	<b>Soutien aux entreprises</b>		
	<b>Fonds pour l'aide d'urgence aux travailleurs autonomes offrira</b>	Le Fonds pour l'aide d'urgence aux travailleurs autonomes offrira jusqu'à 500 \$ par semaine pour la période du 16 au 29 mars.	<a href="https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/information-entreprises">https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/information-entreprises</a>
	<b>Financement d'urgence de fonds de roulement pour les petites entreprises</b>	Le financement d'urgence de fonds de roulement pour les petites entreprises admissibles offrira un prêt de fonds de roulement jusqu'à 100 000 \$ avec un taux d'intérêt fixe de 4 % par an afin d'aider au paiement des frais d'exploitation fixes (comme la paie, le loyer, les services, etc.) avec un report des paiements de capital et d'intérêts d'au moins 12 mois.	
	<b>Report des paiements de prêts</b>	Tous les paiements de prêts prévus pour les clients de Finances Î.-P.-É., d'Island Investment Development Inc. et du PEI Century Fund sont reportés pour les trois prochains mois.	
	<b>Financement aux petites entreprises et aux entrepreneurs</b>	Un montant de 4,5 millions \$ est octroyé aux Corporations au bénéfice du développement communautaire de la province afin d'offrir du financement aux petites entreprises et aux entrepreneurs.	




TERRITOIRES DU NORD- OUEST		
		
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://www.gov.nt.ca/fr/avis-de-securite-publique">https://www.gov.nt.ca/fr/avis-de-securite-publique</a>	
<b>Plan de déconfinement</b> <a href="https://www.gov.nt.ca/covid-19/fr">https://www.gov.nt.ca/covid-19/fr</a>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b>	OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://www.gov.nt.ca/covid-19/fr/arr%C3%AAt%C3%A9s-de-sant%C3%A9-publique">https://www.gov.nt.ca/covid-19/fr/arr%C3%AAt%C3%A9s-de-sant%C3%A9-publique</a>
	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b>	Les rassemblements publics sont limités à 10 personnes. Il est très important de continuer à respecter les mesures de santé publique telles que la distanciation physique.
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b>	La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.
	<b>Éducation</b>	Toutes les écoles publiques sont fermées pour l'année scolaire 2019-2020.  Cliquez <a href="#">ICI</a> pour de plus amples renseignements sur comment les résultats scolaires de tous les élèves, de la prématernelle à la 12e année (y compris la réussite du secondaire, pour les élèves de 12e année), seront comptabilisés pour l'année scolaire 2019-2020 ( <a href="https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/mise-jour-sur-la-covid-19/information-pour-les-ecoles-de-la-prematernelle-la-12e-annee">https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/mise-jour-sur-la-covid-19/information-pour-les-ecoles-de-la-prematernelle-la-12e-annee</a> )
	<b>Services de garde</b>	Les programmes d'apprentissage préscolaire et de services de garde restent ouverts jusqu'à nouvel ordre.
<b>Soins médicaux</b>	Cet <a href="#">outil d'auto-évaluation</a> a pour but de vous aider à déterminer si vous devez consulter un professionnel de la santé pour une évaluation et des tests supplémentaires liés à la COVID-19 ( <a href="https://www.surveymonkey.com/r/tno-auto-evaluation-covid-19">https://www.surveymonkey.com/r/tno-auto-evaluation-covid-19</a> )  <i>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada :</i> <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a>	
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>	
	<b>Aide au revenu</b>	Une prestation d'urgence unique aux clients inscrits à l'aide au revenu pour les aider à s'approvisionner en nourriture et en produits de nettoyage nécessaires pour 14 jours, selon les disponibilités des magasins. Les clients individuels ont reçu 500 \$ et les familles, 1 000 \$.  <a href="https://www.gov.nt.ca/covid-19/fr">https://www.gov.nt.ca/covid-19/fr</a>

## COVID-19 au Canada

Dernière mise à jour : 26 mai 2020

	<b>Soutien aux locataires</b>	Suspension temporaire des expulsions de locataires pendant la pandémie	
	<b>Soutien aux étudiants</b>	Le remboursement des prêts d'études a été reporté au 30 septembre 2020, tout comme les intérêts.	
<b>Soutien aux entreprises</b>			
	<b>Report des paiements d'impôts et de taxes pour les entreprises</b>	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020, les clients de la Société d'investissement et de développement (SID) pourront réduire ou reporter, jusqu'à trois mois, le remboursement de leur prêt sans pénalité ni frais d'intérêt supplémentaires	<a href="https://www.gov.nt.ca/covid-19/fr">https://www.gov.nt.ca/covid-19/fr</a>
	<b>Prêts à taux d'intérêt réduit</b>	Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest offre aux entreprises des prêts à taux d'intérêt réduit.	
<b>NUNAVUT</b>			
			
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus">https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus</a>		
<b>Consignes de santé publique</b>	Afin de protéger la santé et la sécurité de tous les résidents, les consignes de santé publique suivantes ont été émises : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute personne revenant d'un séjour à l'étranger doit s'isoler pendant 14 jours;</li> <li>• Fermeture de tous les lieux de travail non essentiels;</li> <li>• Interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs.</li> </ul>		
<b>Soins médicaux</b>	Si vous avez voyagé dans une région où il y a des cas connus de COVID-19 dans la communauté et que vous présentez des symptômes ou que vous devez rester à la maison et éviter tout contact avec d'autres personnes et vous devez faire un suivi avec un professionnel de la santé.		
<b>Emploi et soutien au revenu</b>	Le gouvernement a annoncé qu'il apporterait un soutien immédiat à court terme pour les entreprises du Nunavut par l'entremise de son programme de soutien aux petites entreprises. Les entreprises admissibles peuvent demander une aide jusqu'à 5 000 \$ sous la forme d'une contribution non remboursable.		
<b>Éducation</b>	Toutes les écoles du Nunavut sont fermées. Cette fermeture sera réévaluée de façon continue.		
<b>Services de garde</b>	Fermeture temporaire de toutes les garderies du Nunavut jusqu'à nouvel ordre.		

<h1 style="margin: 0;">YUKON</h1> 	
<b>Renseignements généraux</b>	Site Web sur la COVID-19 : <a href="https://yukon.ca/fr/nouveau-coronavirus">https://yukon.ca/fr/nouveau-coronavirus</a>
<b>Plan de déconfinement</b> <a href="https://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-situation-actuelle">https://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-situation-actuelle</a>	<b>Les ordonnances de santé publique sont-elles toujours en vigueur?</b> OUI. L'état d'urgence demeure en vigueur. Pour plus d'information sur les consignes de santé publique : <a href="https://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-situation-actuelle">https://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-situation-actuelle</a>
	<b>Puis-je me réunir avec ma famille et mes amis?</b> Les rassemblements publics sont limités à 10 personnes. Il est très important de continuer à respecter les mesures de santé publique telles que la distanciation physique.
	<b>Quelles entreprises sont ouvertes?</b> La situation évolue rapidement alors veuillez-vous référer au site Web dédié pour les informations sur la situation actuelle.
	<b>Éducation</b> Toutes les écoles publiques sont fermées pour l'année scolaire 2019-2020. <ul style="list-style-type: none"> <li>• La reprise des cours se fera au moyen d'outils d'enseignement à distance</li> <li>• Tous les étudiants qui peuvent obtenir leur diplôme d'études secondaires l'obtiendront.</li> </ul> Pour plus d'informations : <a href="https://yukon.ca/fr/ecoies-publiques-covid-19">https://yukon.ca/fr/ecoies-publiques-covid-19</a>
	<b>Services de garde</b> Les services de garde et les garderies à domicile restent ouverts jusqu'à nouvel ordre.  Remarque : Pour le moment, les Yukonnais dont la profession n'est pas considérée comme critique ou essentielle ne sont pas autorisés à utiliser les places disponibles des services de garde agréés.  <b>Options pour les travailleurs essentiels</b> Accès prioritaire aux services de garde agréés.
<b>Soins médicaux</b>	Si vous présentez des signes d'infection respiratoire (fièvre, toux ou essoufflement) ou si vous avez voyagé à l'étranger, restez à la maison et appelez le 811.  Outil d'auto-évaluation disponible : <a href="https://yukon.ca/fr/news/un-outil-dauto-evaluation-de-la-covid-19-est-maintenant-en-ligne">https://yukon.ca/fr/news/un-outil-dauto-evaluation-de-la-covid-19-est-maintenant-en-ligne</a>  <b>Pour plus d'information sur l'accès virtuel aux soins au Canada :</b> <a href="https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels">https://infoway-inforoute.ca/fr/centre-de-ressources/soins-virtuels</a>

<b>Emploi et soutien au revenu</b>	<b><i>Soutien aux personnes et aux familles</i></b>		
	<b>Soutien aux locataires</b>	Suspension temporaire des expulsions de locataires pendant la pandémie	<a href="https://yukon.ca/fr/covid-19-support-yukoners">https://yukon.ca/fr/covid-19-support-yukoners</a>
	<b><i>Soutien aux entreprises</i></b>		
	<b>Soutenir les travailleurs du Yukon</b>	Accordez un congé de maladie payé pour la période d'isolement de 14 jours en raison de la COVID-19	<a href="https://yukon.ca/fr/covid-19-support-yukoners">https://yukon.ca/fr/covid-19-support-yukoners</a>
	<b>Aide aux entreprises pour les événements annulés</b>	Le programme de mesures temporaires pour compenser l'annulation d'événements	
	<b>Report des paiements d'impôts et de taxes pour les entreprises</b>	Stimuler les activités commerciales et l'industrie du tourisme en renonçant aux redevances gouvernementales comme la taxe d'atterrissage, en les remboursant ou en retardant leur perception	
<b>Soutenir l'industrie culturelle et tourisme</b>	Soutenir les industries par des efforts de promotion et en honorant les accords de paiement de transfert		